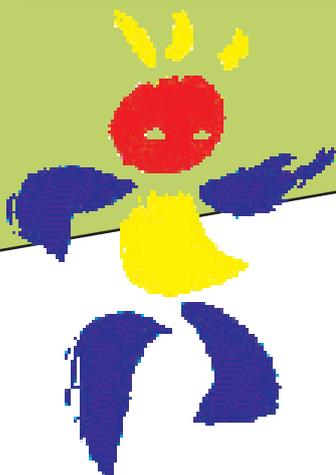


Unitaires des Ardennes

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : http://08.snuipp.fr - Directeur de la publication : Jean-Michel Bardeau - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.



SNU-ipp 08

N° 159

Sommaire

N° CPPAP : 1011 S 08017

Trimestriel : novembre 2008

0,80 euro

p 1/ Editorial.

p 2/ CAPD du 21/10.

p 3/ RIS ASH-RASED.

p 4/ grève du 20/11.

p 5,6,7,8 / spécial paritaires.

p 9 / Avancement : fiche contrôle.

p 10 / SMA : le SNUipp reçu par Claudine Ledoux.

p 11 / conférence débat avec Gérard Aschieri

p 12 / Bulletin d'adhésion.



20 NOVEMBRE : GRÈVE UNITAIRE (p4)

Avancement : fiche contrôle (p9)

Info Syndicale ASH-RASED (p3)

Élections CAPD : 4 pages spéciales

ÉDITORIAL

Chacun le constate, inlassablement, le pouvoir poursuit son travail de sape de l'éducation nationale. Tous ceux qui pensaient pouvoir négocier des miettes entre gens de bonne compagnie doivent se rendre à l'évidence et c'est, enfin, de manière unitaire que se construira la mobilisation pour la journée du 20 novembre prochain. Il n'est jamais trop tard pour cesser de rêver debout.

Mais non content de sévir en supprimant des postes, en rabaissant les missions, en réduisant le temps d'enseignement, le ministre ne peut plus désormais souffrir la discussion : l'avis des personnels ne lui est plus seulement indifférent, il lui est insupportable.

Voici le dernier épisode de cette saga déplorable : sans aucune concertation préalable, le ministère vient de soumettre aux organisations syndicales un projet sur l'organisation des mouvements départementaux.

Les CAPD ne sont, à dessein, pas citées dans cette note de service. Elles sont remplacées par des groupes de travail dont la composition n'est pas définie. L'insistance sur le caractère indicatif du barème et sur les possibilités d'affectation hors barème, l'absence du rôle des CAPD dans l'élaboration des règles et dans le suivi de leur application mettent en cause le paritarisme. C'est la nomination à la tête du client qu'on prépare par l'éviction de vos représentants.

En votant massivement pour le scrutin du 2 décembre, vous montrerez votre attachement à ce paritarisme qui gêne le ministère et ses projets de gestion des personnels au bon vouloir de la hiérarchie.

Mieux encore, en votant pour les listes présentées par le SNUipp, vous conforterez la position d'un syndicat combatif qui a dénoncé dès l'annonce du projet, la suppression de deux heures de classe pour tous les élèves et qui a refusé de signer le protocole d'organisation de la semaine scolaire, ce protocole dont vous pouvez mesurer au quotidien dans votre école tous les méfaits.

Alors, le 2 décembre, votez et votez SNUipp !

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et

Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp.

Compte-rendu de la CAPD du 21 octobre 2008

Formation continue :

Les candidatures aux stages de formation continue n'ont pas été examinées pour les stages de trois semaines du 16 mars au 3 avril 2009 par manque de candidats. Ces stages feront l'objet d'une relance. Il s'agit de :

Agir, dire, lire, écrire à l'école maternelle

Compréhension et grammaire au cycle 3

Espace et géométrie

Lire écrire parler au cycle 2

Découverte du monde au cycle 2 et démarche de projet

Pour les autres stages vous pouvez vous adresser à la section pour connaître les résultats.

Vacances de postes :

Actuellement 7 postes sont vacants, il y en aura 9 d'ici la fin du trimestre. L'IA a demandé la possibilité de recourir au recrutement de listes complémentaires sans succès pour l'instant. Nous avons quant à nous de fortes inquiétudes en ce qui concerne ce recrutement qui serait bloqué par le ministère. Ce dernier envisagerait de mettre en place une agence nationale de remplacement qui fonctionnerait avec des contractuels (voire des vacataires).

Recommandation pour la tenue des réunions de Conseils de maîtres et de cycles les mercredis :

Le SNUipp avait alerté l'IA sur le fait que certains IEN veulent imposer la tenue des Conseils de maîtres et des Conseils de cycles le mercredi matin.

Aucun texte ne peut l'imposer. Le cadre national de mise en place de l'organisation de la semaine scolaire est suffisamment contraignant pour qu'on n'y ajoute pas une surenchère départementale (qui n'existe pas dans les autres départements de l'académie)

Sur le terrain certains IEN transforment ce que l'IA appelle une recommandation en obligation et ce n'est pas acceptable.

Par ailleurs, le SNUipp conteste les arguments qui l'ont amené à cette recommandation et en particulier l'éventualité d'une généralisation à toutes les écoles de l'accompagnement éducatif après la classe en septembre 2009.

Tout d'abord il ne s'agit que d'une éventualité

qui ne peut être prise en compte pour l'année scolaire en cours. Ensuite cet accompagnement éducatif ne fait pas partie du temps de service obligatoire des enseignants. Dans une école où aucun enseignant ne participerait à ce dispositif, qu'est-ce qui empêcherait la tenue des Conseils de maîtres et des Conseils de cycles le soir après la classe ?

Cette recommandation serait dictée par l'intérêt des élèves comme si l'IA était le seul garant de cet intérêt que les enseignants ne seraient pas capable de situer.

Etait-il dans l'intérêt des élèves de supprimer deux heures de classe pour tous, de mettre en place soixante heures d'aide personnalisée dans des conditions tellement contraignantes qu'elles en deviennent lamentables : des élèves de maternelle qui débutent leur journée à 8 h 30 ont droit à cette aide de 11 h 30 à midi, des journées de classe qui débutent à 7 h 50 pour des élèves de neuf et dix ans, soit plus tôt que celle d'un lycéen de dix-huit ans ou de la plupart des adultes qui travaillent. Dans ces conditions nous dire que c'est dans l'intérêt des élèves qu'il convient que la majorité des concertations se tiennent le mercredi n'est pas crédible.

Encore une fois, le SNUipp a demandé à l'IA (et aux IEN) de laisser aux équipes pédagogiques le soin d'organiser les concertations aux moments qui leur semblent le mieux appropriés dans le respect des textes en vigueur.



Marchons tous d'un même pas vers l'école de demain !

A.S.H ET RASED : Réunion d'info syndicale

Depuis plusieurs mois, les motifs d'inquiétude concernant les Réseaux d'Aide Spécialisés aux Elèves en Difficulté (RASED) se font plus précis : suppression des départs en stage de formation pour les maîtres E, déclaration d'un ancien ministre de l'Education Nationale, absence de toute référence à ce dispositif et aux personnels dans le « guide des parents d'élèves », distribué à la rentrée 2008.

Depuis plusieurs mois les organisations syndicales, les associations professionnelles et les

associations de parents d'élèves interpellent le Ministre de l'Education Nationale sur le devenir des RASED.

Un paragraphe du projet de budget 2009, bien que ne l'exprimant pas de manière explicite, nous apprend la suppression d'un tiers des postes de RASED : cela se traduira par la fermeture effective de 3 000 postes de maîtres E (enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique) et de maîtres G (enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative).

Ces personnels seraient réaffectés sur des postes d'adjoints titulaires d'une classe dans des secteurs comportant des élèves qui rencontrent des difficultés.

Il s'agit donc bien de suppressions et non de redéploiement.

Or, cette décision, brutale, sans concertation avec les professionnels de l'éducation, sans dialogue social, et alors même que le gouvernement prétend faire de la lutte contre l'échec scolaire une priorité, conduirait à priver 150 000 élèves d'aides effectuées dans le cadre des RASED.

Mais les RASED c'est qui, c'est quoi et pourquoi sont-ils importants pour les élèves ?

L'équipe du RASED est

constituée de trois catégories de personnels titulaires de diplômes spécifiques : les maîtres E, les maîtres G et les psychologues scolaires.

Ce dispositif permet une analyse approfondie de la difficulté et de ses origines possibles. Il permet la mise en place des actions de prévention et de remédiation pensées en coordination avec les familles, les équipes pédagogiques des écoles et les partenaires extérieurs. Ces actions ont pour but d'aider l'enfant, dans le cadre de l'école, à mieux vivre sa scolarité et à progresser dans ses apprentissages.

La difficulté scolaire est complexe. Son analyse et les réponses sont à élaborer à l'école, dans l'approche de l'enfant dans sa globalité à partir de regards pluriels et d'éclairages théoriques.

Si seuls les psychologues scolaires subsistent, ils seront chargés essentiellement de constituer les dossiers techniques pour la scolarisation des élèves porteurs d'un handicap.

Dans son message « Un saccage incommensurable », André Ouzoulias écrit : « Malgré toute la bonne volonté des enseignants (...), ce n'est évidemment pas deux fois cinquante minutes de « soutien » par semaine qui peuvent remplacer une prise en charge spécialisée E ou G, éventuellement au sein de la classe. »

*Le professeur Shadoko
conseiller officiel au ministère*



**SI GA FAIT MAL C'EST QUE
GA FAIT DU BIEN !!**

A.S.H Quelle perspective ? mercredi 12 novembre à 8 h 45 48, rue Victor Hugo à Mohon.

Demandez une autorisation d'absence pour information syndicale. Cette réunion fait partie des heures de service hors présence des élèves.

À AFFICHER

Grève unitaire jeudi 20 novembre

à l'appel de : SNUipp-FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA

Assez ! Assez de mépris pour les élèves,
les enseignants et l'école publique !

Les enseignants des écoles ont participé très nombreux à la manifestation nationale du 19 octobre. Le ministre de l'Education Nationale n'a apporté aucune réponse au mécontentement et aux revendications exprimés. La limite de l'acceptable est largement dépassée. C'est le métier et l'engagement professionnel des enseignants des écoles au service des élèves qui sont dévalorisés, critiqués et remis en cause en permanence.

Après la parution de programmes à la vision passéiste, plus lourds, alors que le temps d'enseignement est réduit de deux heures, aux attaques contre la maternelle et ses enseignants s'ajoutent l'autoritarisme et les pressions tâtilonnes de l'administration sur le terrain. Ce climat de défiance vis-à-vis du professionnalisme et des compétences des enseignants est insupportable.

Pour la première fois dans le premier degré, une augmentation de près de 20 000 élèves s'accompagnera de la suppression de 5 500 postes et, sans aucune concertation ou évaluation, de l'annonce de la suppression des réseaux d'aides aux élèves en difficulté.

Qui peut croire un seul instant qu'avec un horaire diminué, des programmes plus lourds, moins d'enseignants, les réseaux d'aides aux élèves en difficulté supprimés, les élèves pourraient mieux réussir à l'école ?

Dans le cadre de la semaine d'action du 17 au 21 novembre, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le SNUipp-FSU décident d'appeler les enseignants des écoles à faire grève massivement pour :

- que cessent le mépris et les mesures unilatérales imposées dans la précipitation et sans aucun dialogue social : EPEP, IUFM, SMA.

- exiger un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs et permette une transformation de l'école qui favorise la réussite de tous les élèves.

- le maintien des RASED.

- un véritable dialogue social, le respect des droits syndicaux et du paritarisme.

ÉLECTIONS À LA CAPD 2008

Avec le SNUIPP, choisissez un syndicalisme revendicatif et responsable.

Cohérence ou co-errance ?

En tant qu'organisation syndicale représentative, le SNUIPP discute avec les Ministres sur chaque dossier important. Quoi de plus normal ? Que ce soit sur la Direction d'École ou sur la nouvelle organisation de la semaine scolaire, le SNUIPP a consulté la profession et a décidé de ne pas signer les protocoles inacceptables proposés par le Ministre de l'Éducation.

Tel n'a pas été le cas de nos camarades du SE-UNSA qui ont signé ces deux documents ... pour ensuite tenter de se faire passer aux yeux des collègues pour les pourfendeurs impitoyables de dispositions incluses dans ces textes. « Exigez la cohérence » disent nos camarades du Syndicat des Enseignants ... Ils ont raison, mais la cohérence ne se trouve pas où ils le pensent !

Rassembler et dialoguer

L'attaque gouvernementale sans précédent dans notre secteur contre les droits syndicaux exige une riposte sans faille de l'ensemble des syndicats. Contre la mise en place dès ce mois d'octobre de la nouvelle loi sur le Droit d'accueil dont le cynisme est patent (on paie les employés de Mairie les jours de grève avec l'argent récupéré sur les traitements des enseignants grévistes), le SNUIPP-08 travaille sans relâche pour aboutir le plus rapidement possible à des consignes syndicales unitaires visant à mettre en échec le nouveau dispositif.

De plus, notre bureau départemental a été reçu le 23 octobre par Mme Claudine LEDOUX, Maire de Charleville-Mézières et Présidente d'UNIMAIR, qui partage nos analyses (voir compte-rendu p.10).

À propos de la limitation de la tenue des Réunions d'Information Syndicale sur les 108 heures (afin d'éviter le recours au remplacement) qui va elle aussi devenir effective, nous aurions apprécié une plus grande combativité des autres organisations.

Quand y en a marre....

Heures supplémentaires, stages pendant les vacances, et puis quoi encore ? Alors que le métier d'enseignant devient de plus en plus difficile et exigeant, notre Gouvernement n'a rien trouvé de mieux que d'appliquer à notre secteur le fameux credo sarkoziste « Travailler plus pour gagner plus. »

Le SNUIPP appelle chacun à la solidarité et à la résistance. Il réaffirme, avec la FSU, son attachement à la revalorisation régulière du point d'indice ainsi qu'à l'avancement le plus rapide pour tous dans le cadre d'une nouvelle grille indiciaire.

Points de repère

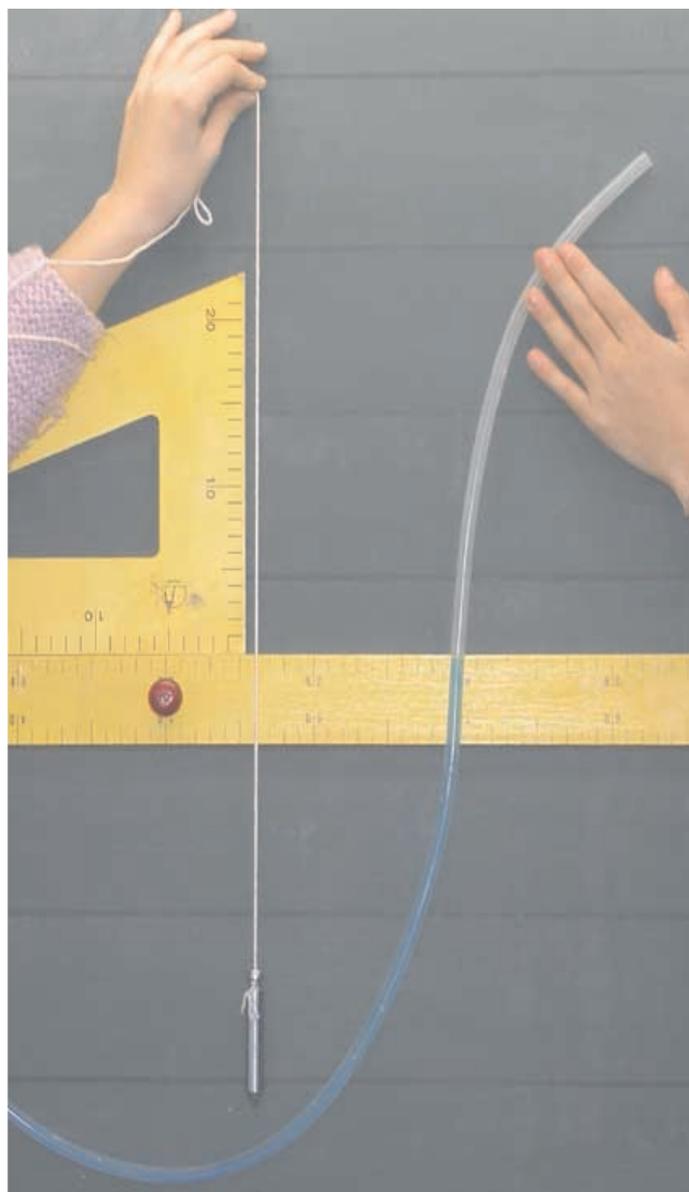
Des EPEP dès la rentrée 2009 ? Le texte instaurant les Établissements Publics d'Enseignement Primaire pourrait être adopté par le Parlement dans les tous prochains mois. Ce serait synonyme de plus de pouvoir pour les élus locaux au détriment de l'équipe pédagogique. Le SNUIPP réaffirme d'une part son attachement fort au Conseil des Maîtres

comme instance régulatrice du fonctionnement des écoles et d'autre part toute l'importance des mesures qui permettraient aux directeurs/trices d'école d'animer et de piloter l'école (décharges pour toutes les écoles, création d'emplois statutaires d'aide à la direction).

Le paritarisme gêne le ministre, c'est certain. Le corpus de règles élaborées au niveau de la CAPN et des CAPD constitue un obstacle à la mise en place dans la Fonction Publique des méthodes de gestion des personnels du privé. Le Gouvernement souhaite s'y attaquer mais semble hésiter sur la stratégie. Attaque frontale ? Limitation du champ de compétence des Commissions Paritaires ? Mise à mal progressive des pratiques et règles départementales (à l'occasion du Mouvement par exemple) ?

Ensemble, controns ces tentatives ! Renforcez vos Commissaires Paritaires en votant nombreux le 2 décembre pour les candidats présentés par le SNUIPP-FSU !

Jean Michel Bardeau.



ÉLECTIONS A LA CAPD 2008

Tous les trois ans, les enseignants des écoles sont appelés à exprimer leur choix dans le cadre des élections professionnelles : le 2 décembre dans leur école pour ceux qui travaillent dans une école d'au moins huit classes, par correspondance dès réception du matériel de vote, début novembre pour les autres.

Ce scrutin est important puisqu'il permet de calculer la représentativité des organisations syndicales au plan national et départemental. Si le vote porte sur les représentants à la CAPD, il sert aussi de base pour les autres instances, CTPD notamment.

En votant pour les listes présentées par le SNUipp-FSU, vous encouragerez ses élus à poursuivre et à approfondir leur action dans le sens d'une plus grande équité et d'une meilleure transparence. Vous renforcerez leur représentativité et accroîtrez par conséquent leur influence et les moyens mis à leur disposition.



SNUipp

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DÉPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES
INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ÉCOLES
DES ARDENNES

SCRUTIN DU 2 DÉCEMBRE 2008
7 TITULAIRES 7 SUPPLÉANTS

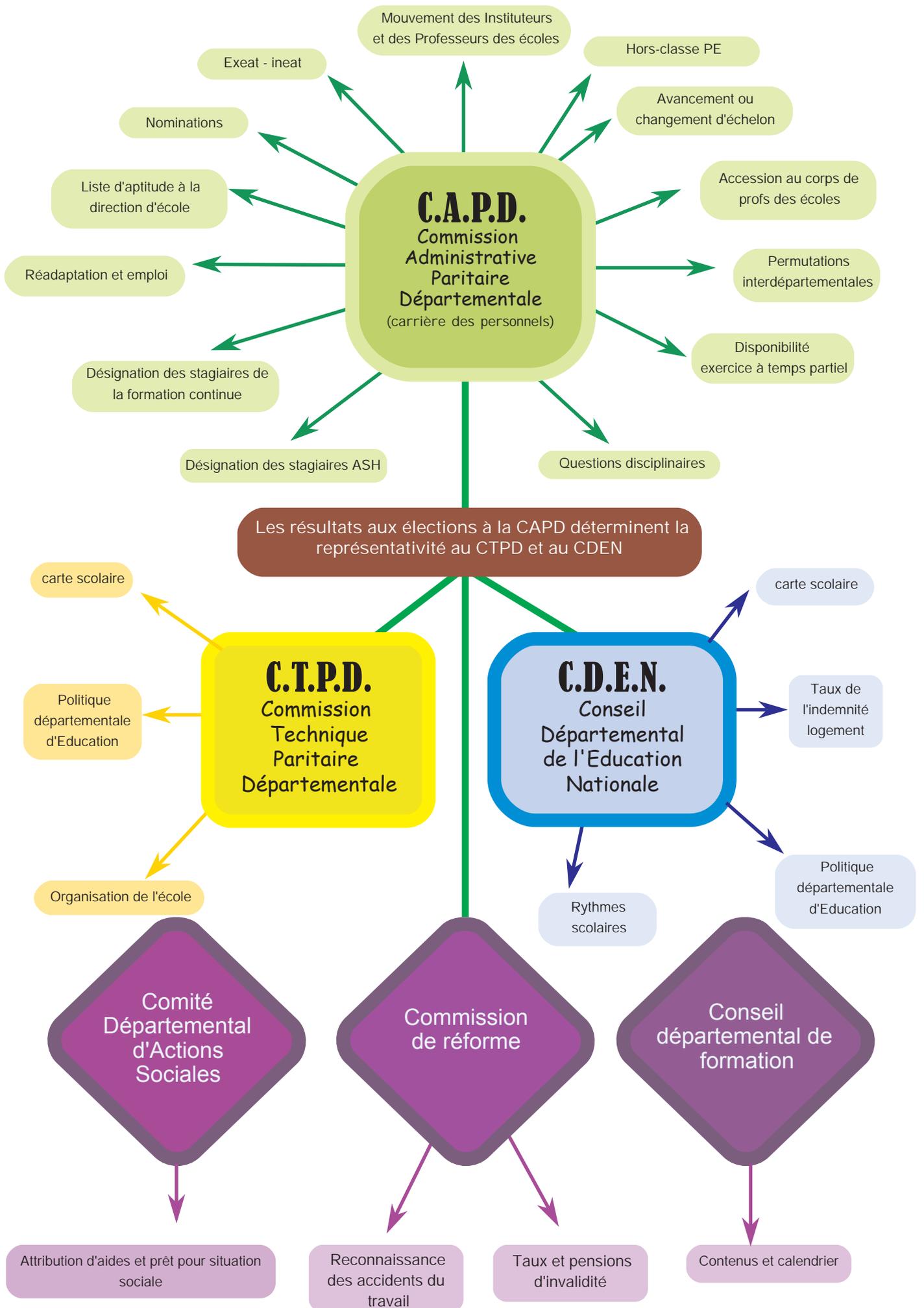


Liste présentée par le **SNUipp (FSU)**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
(Fédération Syndicale Unitaire)

Corps : instituteurs et professeurs des écoles

DU SOUICH Anne	P.E. ens. spécialisée	SEGPA Collège Le Lac Sedan
BARDEAU Jean-Michel	P.E. directeur	École elem. V. Hugo – J. Macé Bognny/Meuse
CLAD Jérôme	P.E. adjoint	SEGPA Collège Jean Rogissart Nouzonville
MAHUT Vincent	P.E. adjoint	École elem. Pierre Viénot Ch.-Méz.
BONNECHÈRE Nicole	P.E. adjointe	École maternelle Les Colibris Ch.-Méz.
DUMONT Xavier	P.E. adjoint	École prim. Bazeilles
BARÉ Corine	P.E. ens. spécialisée	RASED École prim. Joliot Curie Ch.-Méz.
THIÉBAUX Vanessa	P.E. adjointe	École prim. Mazarin Rethel
ROFFIDAL Valérie	P.E. tit. remplaçante	Brigade Inspection Charleville Nord
JEANMAIRE Christophe	P.E. psy. scolaire	RASED Debussy Vivier-au-court
LECUIVRE Martine	P.E. directrice	École prim. d'application Flandre Ch.-Méz.
VANDERKEELEN Philippe	P.E. adjoint	École prim. F. Mitterrand Vivier-au-court
WATELET Edwige	P.E. ens. spécialisée	I.M.E. La Tour Glaire
CZAMAR Sophie	P.E. ens. spécialisée	RASED École prim. l'Esplanade Sedan



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Qui vote par correspondance
à l'inspection académique et comment ?

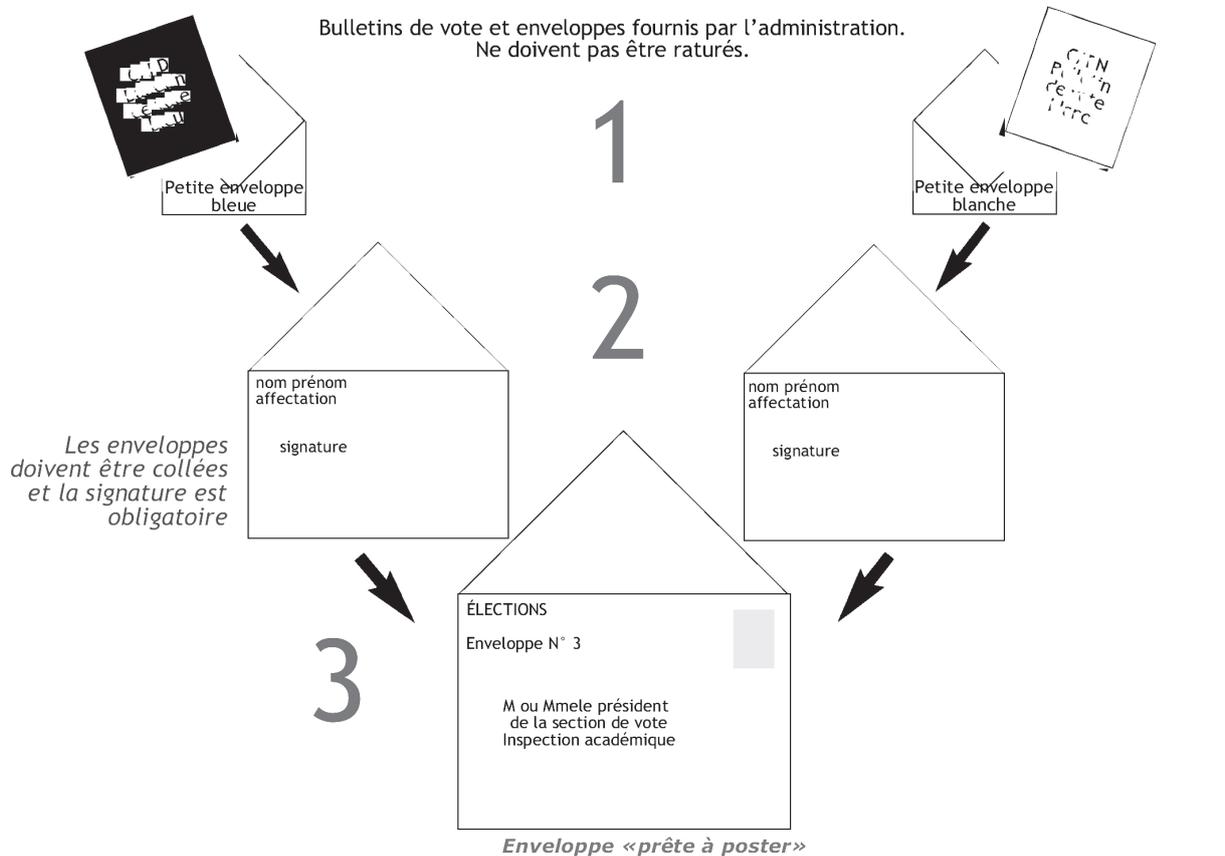
Je vote **obligatoirement par voie postale**
à l'Inspection académique, dès réception du matériel, si je suis :

- dans une école de moins de 8 classes, • titulaire remplaçant (brigade ou Zil), • en CLM, CLD, congé parental, congé formation, congé administratif, détaché, MAD, • enseignant référent
- en poste adapté, • en SEGPA ou exerce en collège, • en poste à l'IUFM, au CDDP, en stage long
- en RASED, IME, IMP, IMPro, • conseiller(e) pédagogique départemental(e) ou de circonscription,

2 votes à émettre

CAPD couleur bleue

CAPN couleur blanche



**Par voie postale
uniquement!**

**Attention, votre vote
doit être arrivé à l'IA
avant le 2 décembre.**



Avancement : fiche de contrôle

À RENVOYER AU SNU-IPP 08 AVANT LA C.A.P.D

Vos représentants en CAPD sont vigilants et veillent à ce que les règles communes soient appliquées dans la plus grande transparence.

Cependant, pour que ce travail soit fructueux, il vous faut vérifier les informations de l'administration et transmettre les éléments dont vous disposez aux élus du SNUipp.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Instit P.E P.E.H.C

Cochez la case utile

Adresse :

Tel :

Échelon : Depuis le :

Nombre de promotions obtenues : Choix :

Mi-choix :

Ancienneté générale des services au 01/09/08 ans mois jours

Note pédagogique :
Instits avant le 31/10/08
PE avant le 01/09/08

Note obtenue le :

Correctif de notes : (0,20 par an au delà de 3 ans d'ancienneté de la note pédagogique)

Barème total :

NE PERDEZ PAS DE TEMPS : ENVOYEZ LA FICHE À SNU-IPP 08,48 RUE V.HUGO 08000 CH-MEZ.

EXERCICE DES LIBERTÉS SYNDICALES

S.M.A

Le SNUipp reçu par la
municipalité de Charleville.

C'est jeudi 23 octobre 2008 qu'une délégation du SNUipp (Anne DU SOUICH, secrétaire départementale, Xavier DUMONT et Vincent MAHUT, membres du bureau départemental) a été reçue par Mme LEDOUX, maire de Charleville-Mézières, et MM PAILLA et RAMALHETE, 1er adjoint et adjoint au maire chargé de l'enseignement scolaire, au sujet de la mise en place du SMA et ses conséquences.

Les organisations syndicales du département ayant trouvé un accord pour ne pas entériner le dispositif gouvernemental, les municipalités auraient pu se trouver en porte-à-faux. Un échange s'avérait nécessaire pour harmoniser les points de vue.

Un tour d'horizon cordial a mis en évidence des points d'accord essentiels sur la nocivité d'une loi qui n'apporte que des problèmes alors que dans le passé aucun incident n'était à déplorer. Le "Service Minimum" ne se justifie par aucune nécessité de sécurité et s'avère conçu pour bloquer la négociation et non pour la favoriser.

Les représentants de la municipalité ont fait part du dilemme dans lequel ils se trouvent maintenant, entre l'obligation légale qui rajoute, s'il en était besoin, une responsabilité sur les épaules des édiles, et l'impossibilité de mettre sur pied sur tous les sites un accueil sans possibilité de connaître les besoins. Ils ont rappelé la délibération du 16 octobre en conseil municipal contre le SMA (voir ci-contre).

Un accord s'est dégagé sur le fait que le but de cette loi étant de mettre les conflits sociaux sous l'éteignoir une information des usagers s'imposait pour mettre en lumière les problèmes du système éducatif, et permettre aux parents d'éviter le recours au services de la mairie qui ne peut raisonnablement mettre en oeuvre le dispositif. Un courrier aux parents sera désormais adressé en cas de grève par la mairie et par les organisations syndicales. Du côté des enseignants les consignes seront maintenues : pas d'information nominative sur la participation à la grève et déclaration d'intention systématique.

Conseil municipal
Charleville-Mézières.
Séance du 16/10/08

Vœu présenté par la majorité municipale.

La nouvelle loi promulguée le 20 août dernier prévoit que les communes doivent désormais assurer en cas de grève des personnels enseignants un service minimum d'accueil des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de leurs territoires pendant les heures normales d'enseignement.

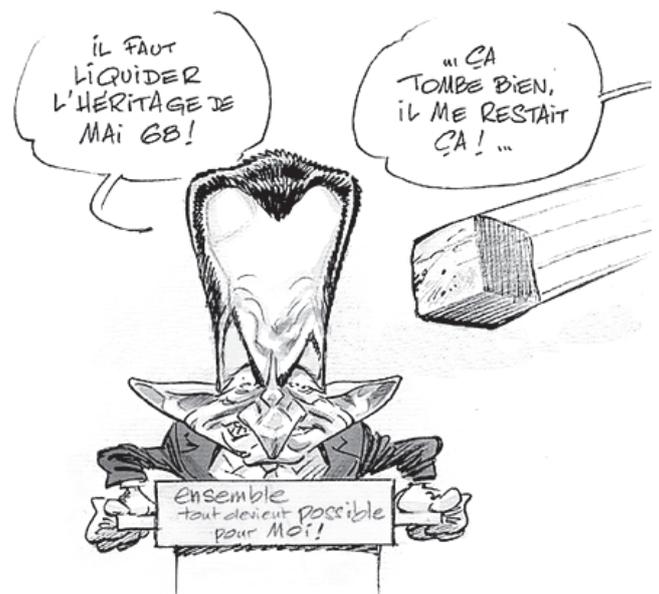
Cette disposition a été adoptée contre l'avis des syndicats d'enseignants et des fédérations de parents d'élèves, et en opposition avec les associations d'élus.

Le conseil municipal dénonce les atteintes inacceptables portées au droit de grève par la nouvelle loi et indique que les communes ne doivent pas se trouver malgré elles parties d'un conflit opposant l'État à ses agents. Le gouvernement doit continuer à assumer auprès des citoyens et des familles les conséquences de sa politique, c'est une condition nécessaire d'une démocratie véritable.

Par ailleurs, le Conseil municipal relève d'importantes difficultés de mise en œuvre.

Il constate que ces charges nouvelles s'ajoutent aux nombreux désengagements de l'État, aux transferts de compétences non compensés et aux baisses de dotations.

Pour ces raisons, le Conseil municipal demande à Monsieur le Premier Ministre que la loi sur le service minimum d'accueil soit abrogée dans les meilleurs délais et que le Gouvernement use de tous les moyens déjà à sa disposition pour entretenir le dialogue nécessaire avec les personnels de l'éducation nationale.



GÉRARD ASCHIÉRI À CHARLEVILLE

École primaire, collèges, lycées, lycées professionnels, universités, la politique de réformes du gouvernement va détériorer sur le long terme le service public d'Éducation. Elle porte tous les ingrédients pour que se développe une école à deux vitesses dans une société minée par les injustices et les inégalités.

Il faut, au contraire, une politique éducative ambitieuse qui fasse progresser notre École publique pour la réussite de tous les jeunes. L'Éducation ne doit pas être considérée comme une charge ou un coût mais, au contraire, comme un investissement, un pari sur l'avenir. D'autres choix, notamment budgétaires, sont possibles.

La FSU 08 organise sa deuxième conférence/débat le lundi 17 novembre à 20h à l'Hôtel de Ville de Mézières.

Quelle place veut-on donner à l'Éducation dans notre pays ?

Quel sens donner aux réformes du système éducatif menées par le gouvernement ?

(carte scolaire, accompagnement éducatif au collège, réforme de l'école primaire, du lycée, du baccalauréat professionnel, de l'université,)

Quelles propositions alternatives pour un service public d'Éducation ambitieux, de qualité, visant la réussite de tous ?

Quel citoyen, quelle citoyenne, pour quelle société ?

**Autant de questions qui seront débattues avec Gérard ASCHIÉRI,
Secrétaire Général de la FSU.**

Crédit  Mutuel
Enseignant



FINANCER VOS PROJETS

**RÉPONSE RAPIDE
TAUX COOPÉRATIFS
GARANTIE GRATUITE**



50 €
Cadeau de
bienvenue

**Réservé aux personnels
de l'Éducation Nationale**

CME 08

N° Indigo 0 820 352 062

6, avenue Charles de Gaulle
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

E-MAIL : 02900@cmn.creditmutuel.fr

SNU-ipp 08. Bulletin d'adhésion 2008-2009

Nom : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____ Tél : _____

Date de naissance : _____ Sexe : M F

Adresse personnelle : _____

Adresse électronique : _____

Établissement scolaire : _____

Catégorie professionnelle : _____

choisissez : Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc, Retraité, autre....

Emploi : _____

choisissez : Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.I.S, Autre....

Échelon au 1/09/2008: _____

Travaillez-vous à temps partiel ? oui non

Nomination à titre définitif provisoire

Montant de la cotisation : _____

Caisse de grève (libre) : _____

Montant total à verser : _____

chèque Prélèvements automatiques
Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B

Nombre de mensualités (jusqu'à 10)
Cochez les mois où vous désirez un prélèvement

S O N D J F M A M J

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra en février 2009 en même temps que ma carte d'adhésion.

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À _____ Le _____ Signature : _____

P.E.G.C

Classe normale		Hors classe		classe execpt.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	131 €	1	134 €	1	179 €
9	138 €	2	141 €	2	193 €
10	146 €	3	149 €	3	203 €
11	155 €	4	157 €	4	216 €
		5	179 €	5	228 €
		6	192 €		

Retraités

<i>pension < 1295 €</i>	76 €
de 1295 à 1372 €	84 €
de 1372 à 1488 €	100 €
de 1488 à 1600 €	118 €
pls de 1600 €	135 €

Prof. des Ecoles

Echelon	cotisation
2	110 €
3	116 €
4	123 €
5	129 €
6	138 €
7	146 €
8	156 €
9	167 €
10	180 €
11	193 €
Hors-classe	
5	204 €
6	217 €
7	229 €

Temps partiel 50 %

Demi-cotisation avec un minimum de 87 €

Instituteurs

Echelon	cotisation
2	107 €
3	109 €
4	111 €
5	114 €
6	117 €
7	119 €
8	126 €
9	133 €
10	140 €
11	153 €

Majorations

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	+ 4 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	+ 8 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	+ 11 €
Directeur adjoint SEGPA	+ 14 €